

Séance du 18 décembre 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	12 décembre 2023	12 décembre 2023
19	14	14 + 2		

Délibération 2023_12_03 : Demande de subvention communale de la Société des fêtes pour leur fonctionnement de l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Claude RAVON, Christophe PARION, Martine LLEU, Claude LAROCHE, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP

Membres absents non représentés : Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD.

Membres absents représentés : Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON), Patrick MORENNE (donne pouvoir à Jean François MALTERRE).

Secrétaire de séance : Sandrine GUIBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

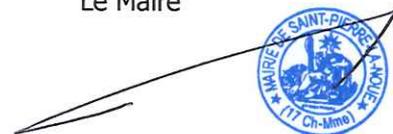
Martine Lleu, rapporteuse, informe qu'une demande de subvention de l'Association de la Société des fêtes a été déposée le 5 décembre pour un montant de 150€ pour le fonctionnement de l'Association. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la Majorité, avec 15 voix contre et 1 Pour (Mme Bonnifait) :

- **Refuse le versement de la subvention de 150€ pour le fonctionnement de l'Association de la Société des Fêtes**
- **Donne** acte au rapporteur, des explications détaillées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 18 décembre 2023
Le Maire



Denis DUBOURGNOUX